**NOTE**

**CAHIER DES CHARGES CLAS**

**1. Les modalités d’éligibilité du Clas :**

Pour être éligibles au financement des Clas au titre de la prestation de service, les projets Clas doivent répondre aux exigences du référentiel national Clas diffusé à l’ensemble des Caf en avril 2019 et proposer, de manière cumulative, des actions portant sur les quatre axes d’intervention suivants :

√ un axe d’intervention auprès des enfants et des jeunes ;

√ un axe d’intervention auprès et avec les parents ;

√ un axe de concertation et de coordination avec l’école ;

√ un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

Ce dispositif est soutenu par les Caf au titre de sa **dimension de soutien à la parentalité**.

Ainsi, toute action relevant exclusivement de l’aide aux devoirs et du seul accompagnement au travail scolaire (qu’elles soient conduites dans un cadre individuel ou collectif) n’est pas éligible à un financement au titre de la Ps Clas.

Afin de pouvoir prétendre à un financement au titre de la Ps Clas, les projets doivent remplir l’ensemble des conditions cumulatives suivantes :

√ s’adresser à un public d’enfants et/ou de jeunes et leurs parents

√ s’adresser aux enfants scolarisés du CP au lycée qui ne disposent pas dans leur environnement familial et social de l’appui et des ressources pour s’épanouir et réussir à l’école et pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires. L’orientation des enfants se fait en accord avec les parents en lien avec les enseignants. D’autres partenaires peuvent participer à l’orientation des enfants : travailleurs sociaux, éducateurs, animateurs dans le cadre de dispositifs plus large (PEDT par exemple).

√ s’appuyer sur les principes de la charte d’accompagnement à la scolarité :

\* respect des choix individuels;

\* égalité des droits de chacun ;

\* du développement des personnalités, de l’acquisition de savoirs-être et de savoirs-faire indispensables à la réussite globale des enfants et à l’implication des parents dans cette démarche;

\* du caractère laïc des actions et du refus de tout prosélytisme ;

\* du caractère gratuit de la prestation : le Clas s’adressant à des publics fragilisés, la participation financière potentiellement demandée aux familles doit rester symbolique et/ou être dédiée à des contributions exceptionnelles générées par certaines actions (ex/ sorties culturelles), et ne doit pas être un frein à leur participation au dispositif.

\* Répondre aux orientations définies dans le volet parentalité du Sdsf et prendre appui sur un diagnostic des besoins

**2. Les conditions d’attribution de la PS Clas :**

√ Les actions doivent être mises en œuvre durant l’année et concerner les mêmes enfants.

√ Deux séances hebdomadaires d’1h30 par séance à minima

√ 27 semaines de fonctionnement annuel minimum : le démarrage des actions Clas est préconisé **après les vacances de la Toussaint de l’année N jusqu’au 15 juin de l’année N+1.**

√ **1 « collectif d’enfants »** = un groupe constitué de **8 à 12 enfants maximum** qui se réunit durant toute l’année scolaire dans un même lieu, accessible aux parents ;

**√** Chaque collectif est encadré et animé par 2 animateurs professionnels et/ou bénévoles ;

**›** **En milieu rural (concerne tout le territoire ardennais sauf Charleville et Sedan), sont acceptés :**

√ un nombre minimum de 5 enfants au sein d’un collectif d’enfants ;

√ une séance hebdomadaire de 2 heures consécutives minimum

√ l’encadrement par un animateur pour chaque collectif inférieur à 8 enfants

**3. Le montant de la PS Clas :**

La prestation de service (Ps) Clas versée par la branche Famille permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projets selon les modalités de calcul suivantes :

Prise en compte de 32,5 % des dépenses de fonctionnement des actions conduites auprès d’un groupe de 8 à 12 enfants, dans la limite d’un **prix plafond de 8 487 €** par an, soit une **valeur maximale de la Ps de 2 758,28 €** **par collectif** pour l’année scolaire 2024-2025.

Un financement complémentaire sous forme de bonus pourra être attribué, sur proposition de la Caf, sur les volets enfants et parents du référentiel des Clas :

**Bonus « enfants »** (**329 € par collectif d’enfants**) ; ce bonus vise à permettre d’élargir les centres d’intérêt des enfants et des jeunes afin d’ouvrir leur accès à la culture, environnement et à la citoyenneté.

Conditions d’attribution (2 critères obligatoires dont le premier) :

- le projet Clas porte un projet socio-éducatif structuré, organisé sur l’année scolaire **(OBLIGATOIRE)**

- l’achat de matériel pédagogique spécifique (ordinateur ..) est programmé

- l’action mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l’action

- des dépenses sont engagées pour l’organisation de sorties culturelles

**Bonus « parents » :** ce bonus vise à soutenir les parents en proposant des temps de rencontres réguliers et à renforcer la coopération des parents au projet Clas en les associant aux actions (**329 € par collectif d’enfants**).

Conditions d’attribution (2 critères obligatoires dont le premier) :

- l’action Clas porte un projet spécifique d’accompagnement des parents des enfants du Clas organisé sur l’année scolaire **(OBLIGATOIRE)**

- l’action d’accompagnement des parents mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l’action

- des actions spécifiques d’accompagnement des parents mises en place (accès aux droits en lien avec la scolarité orientation, numérique)

- l’action Clas cible un public allophone, illettrisme, AEF

Ces bonus sont attribués par les Caf de manière cumulative ou isolée selon la plus-value de l’action proposée au regard des exigences figurant déjà dans le référentiel national Clas. Il faut en effet que les projets aillent au-delà du socle de la Ps Clas pour pouvoir prétendre à un bonus.

**Afin de permettre la validation des bonus, les porteurs de projet devront impérativement décliner concrètement leur projet et expliciter chaque critère de bonus mis en œuvre dans le projet et dans le bilan.**